



HABILITATION ELECTRIQUE ELECTRICIEN RECYCLAGE

Objectif : Exécuter ou diriger en sécurité des travaux et/ou des interventions d'ordre électrique dans le respect des prescriptions de sécurité électrique pour les personnes habilitées.

Personnel concerné : Personnel électricien ou d'encadrement chargé d'assurer des travaux et/ou des consignations sur des ouvrages et équipements électriques en basse tension.

Pré-requis : Avoir, dans le DOMAINE DE TENSION considéré sur les ouvrages ou les installations électriques, des compétences en électricité résultant d'une formation ou d'une pratique professionnelle (Annexe D de la NF C 18510).

Durée : 1 jour 1/2 11 HEURES

Programme : Savoirs et Savoir-faire

- Enoncer les effets du courant électrique sur le corps humain.
- Donner les noms et les limites des différents DOMAINES DE TENSION.
- Citer les ZONES D'ENVIRONNEMENT et donner leurs limites.
- Décrire le principe d'une HABILITATION.
- Donner la définition des symboles d'HABILITATION (lire et exploiter le contenu d'un titre).
- Préciser les rôles de chacun (différencier les symboles d'HABILITATION pour l'OPERATION à réaliser).
- Donner les principes généraux de prévention à appliquer au cours d'une opération électrique.
- Décrire les séquences de la mise en sécurité d'un circuit (consignation, mise hors tension, mise hors de portée) et préciser le déroulement des opérations de vérification d'absence de tension (VAT).
- Citer les équipements de protection collective et leur fonction (barrière, écran, banderole, etc.).
- Citer les moyens de protection individuelle et leurs limites d'utilisation (identifier, vérifier et utiliser les EPI).
- Enoncer les risques liés à l'utilisation et manipulation des matériels et outillage dans l'environnement.
- Décrire la conduite à tenir en cas d'accident corporel.
- Décrire la conduite à tenir en cas d'incendie dans un ENVIRONNEMENT électrique.

Moyens pédagogiques :

Formation théorique et pratique en salle sur maquettes pédagogiques.
Suivi d'une séance de travaux pratiques (TP) en atelier de 3 heures.

Test d'évaluation :

Evaluation théorique et pratique à l'issue de la formation permettant de vérifier ses savoirs et savoir-faire.

Evaluation théorique par test QCM.

Documents délivrés si réussite à l'évaluation :

A l'issue des tests un avis après formation et un titre d'habilitation sont adressés à l'employeur. L'avis est établi sur la base des niveaux d'HABILITATION demandés par l'EMPLOYEUR, il peut présenter des réserves ou des remarques et il peut faire l'objet de propositions de niveaux différents de ceux souhaités.

Maintien des compétences – Recyclage :

Un recyclage est à dispenser selon une périodicité à définir par l'EMPLOYEUR.
La périodicité recommandée est de 3 ans.